

LE PUBLICISTE.

Octidi 8 Plaviôse, an VI.

(Samedi 27 Janvier 1798).



Lettre du roi de Prusse à la principale loge des francs-maçons de Berlin. — Proclamation du roi d'Angleterre, qui permet aux navires espagnols qui n'ont pas plus d'un pont de commercer librement avec les isles anglaises. — Ordres donnés par le comité de marine batave pour accélérer la construction d'un grand nombre de bâtimens de guerre. — Arrestation à la Haye de vingt-huit députés de l'assemblée nationale batave.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

P R U S S E.

De Berlin, le 9 janvier.

Le roi vient de nommer le prince héréditaire d'Orange lieutenant-général de l'infanterie.

Le prince Henri, frere de sa majesté, a été placé dans le régiment des gardes-du-corps.

La principale loge des francs-maçons de Berlin, ayant écrit au roi pour lui demander la protection dont elle a joui sous le roi son pere, a reçu la réponse suivante : « Je ne connais point, comme on sait, la société des francs-maçons ; je ne puis donc accorder à cette société, dont je ne connois ni le but ni les moyens, une protection particulière que celle que je dois & que je donne si volontiers à tous mes sujets fideles & à toute société innocente. Je suis bien éloigné d'avoir la moindre méfiance dans les intentions des membres des loges ; je suppose même que le but de l'institution est bon, ses moyens légitimes, ses vues nullement politiques. Si la loge, comme je n'en doute point, est dans ce cas, si tous les membres en sont des sujets fideles, il leur suffira d'être compris dans la bienveillance & l'amour paternel avec lesquels mon cœur & un devoir bien cher m'engagent à veiller au bonheur de tous les membres honnêtes de l'état. Ce sera un plaisir pour moi de prouver à chaque occasion ces sentimens aux loges ».

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 16 janvier.

M. de Bildt, plénipotentiaire de la cour de Suede, remplace le comte de Fersen au congrès.

Les esprits sont très-occupés d'une proposition qu'on dit faite par les plénipotentiaires de la république française, qui tend à déférer à l'empereur & au roi de Prusse les pouvoirs de la diete de Ratisbone, pour régler avec la France les conditions de la paix de l'Empire, les sécularisations, l'échange de certains pays, & d'autres arrangemens nécessaires dans les circonstances actuelles.

En conséquence, la députation actuelle du corps germanique seroit dissoute, & ses députés ne seroient plus que de simples négociateurs au nom de chacun des princes.

On prétend savoir avec certitude que cette proposition sera vivement soutenue à la diete de Ratisbone par une puissance de l'Empire, dont l'influence peut beaucoup contribuer à la faire adopter.

Il est aussi question de donner un nouveau souverain au Brisgaw, à la place du duc de Modene.

On ne fait plus aujourd'hui mystere que, par le traité de Campo-Formio, la France doit avoir le Rhin pour borne ; mais, en revanche, l'Autriche aura toute la partie de la Baviere au-delà de l'Inn, & celle-ci reçoit, pour dédommagemens, une partie de la Souabe & quelques évêchés de Franconie. L'Autriche renonce, de son côté, à ses possessions en Souabe ; elle en est bien dédommée par les riches salines qu'elle convoitoit depuis long-tems, qui lui donneront un revenu considérable, & le monopole du sel pour tout le sud de l'Allemagne.

La France & l'Autriche n'auront plus de possessions limitrophes. Voilà de grands sujets de démêlés & de guerres anéantis. Les envoyés de la Prusse ne verroient peut-être pas ces changemens d'un œil tranquille, si l'assurance d'un agrandissement au nord n'étoit pour eux un motif de consolation. On croit, en général, que ce sera aux dépens de l'électeur de Hanovre qu'on les satisfiera.

On croit généralement qu'il regne l'accord le plus parfait entre la Prusse, l'Autriche & la France sur les changemens qui se préparent dans l'Empire. Il paroît que tout s'arrangera aux dépens des princes ecclésiastiques.

Voici la traduction littérale des pleins-pouvoirs :

Pleins-pouvoirs généraux pour la députation nommée par l'Empire, pour négocier la paix.

Les électeurs, princes & états du Saint-Empire Romain, ayant jugé à propos de choisir dans leur sein ceux qui devront assister de la part du corps germanique, & soutenir ses intérêts, aux négociations qui doivent avoir lieu pour la conclusion d'une paix générale, juste, convenable & durable, entre sa majesté impériale, notre très-gracieux seigneur, & l'Empire d'Allemagne, d'une part, & la république française de l'autre ; & ayant élu & nommé à cet effet dans le collège des électeurs, Mayence & Saxe ; dans le collège des princes, partie catholique, Autriche, Baviere, Wurzburg ; partie de la

confession d'Augsbourg : Bremen , Hesse-Darmstadt & Baden ; & parmi les villes impériales : Augsbourg , pour la partie catholique , & Francfort pour la partie de la confession d'Augsbourg.

En conséquence , avec le consentement de sa majesté impériale , comme chef suprême de l'Empire , il leur est donné en vertu de la présente , par l'universalité du corps germanique , un plein-pouvoir absolu pour envoyer leurs députés au lieu désigné pour la tenue du congrès , à l'effet d'y paroître avec & près du ministre plénipotentiaire de S. M. I. ; de délibérer , négocier , conclure & aussi signer tout ce qui pourra contribuer au rétablissement d'une paix générale , équitable , convenable & durable , & en général à la prospérité universelle & à la tranquillité de la patrie.

Tout ce qui aura été négocié ainsi , conclu & signé par les députés de l'Empire en totalité , ou par les autres en l'absence de l'un ou de l'autre d'entre eux par cause de maladie ou de non comparution , conjointement avec la légation impériale , sera accepté par tout l'Empire , ratifié dans un terme suffisant dont on conviendra respectivement , & observé de la manière la plus inviolable. Les états-députés tiendront aussi chaque fois la place du corps germanique pour cet objet , ainsi qu'il est d'usage en pareil cas.

A N G L E T E R R E .

De Londres , le 18 janvier.

L'atelier royal de Woolwich-Warren est dans la plus grande activité. Depuis le commencement de la guerre , jamais tant d'ouvriers n'y ont été rassemblés : ils sont occupés sans relâche à fondre des mortiers & des canons , ou à remettre les anciens en état de servir.

Nos papiers viennent de publier une proclamation royale adressée aux commandans de vaisseaux & corsaires , qui suppose une transaction passée entre notre cour & celle d'Espagne. Cette proclamation a pour objet de permettre aux vaisseaux espagnols qui n'ont pas plus d'un pont , de commercer entre les ports libres établis à la Jamaïque , aux îles de Bahama & dans les colonies espagnoles de l'Amérique , en se bornant à l'importation ou exportation des objets que la proclamation spécifie dans le plus grand détail. Les negres sont au nombre de ces objets ; on en a le plus grand besoin pour approvisionner nos colonies & les possessions françaises dont nous sommes en possession. On prétend que jamais la traite n'a été plus active pour le compte de la Grande-Bretagne.

H O L L A N D E .

De la Haye , le 17 janvier.

La commission , chargée de présenter à l'assemblée batave un projet de constitution , en annonçant dans la séance du 26 nivôse , les principes sur lesquels seroit basé son travail , proposa pour accélérer les délibérations sur ce projet , de décréter que l'assemblée adoptoit elle-même ces bases , & de déclarer expressément qu'elle ne présenteroit jamais à la sanction du peuple un code qui ne fût pas conforme à ces principes. Parmi ces principes , l'unité absolue & complète de gouvernement , tant par rapport aux finances que par rapport à la politique , & l'amalgame des anciennes dettes de l'état , sont ceux qui peuvent éprouver le plus de contradiction.

Après d'assez vifs débats , ces propositions furent ren-

voyées à une commission chargée de les examiner , avant de les adopter en forme de déclaration.

La commission des finances propose de maintenir un décret qui leve un impôt de huit pour-cent sur tous les revenus , pour réparation de la flotte batave , non obstant le refus des administrations de différentes provinces d'y consentir. Après une orageuse discussion , le projet de la commission des finances fut adopté dans la séance du 17 , à une majorité de soixante huit voix contre quarante.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .

De Bruxelles , le 4 pluviôse.

Le comité de marine de la convention batave a donné des ordres dans tous les ports pour accélérer la construction d'un grand nombre de bâtimens de guerre actuellement en chantier. Les charpentiers & autres ouvriers qui sont sans occupation , seront employés pour le service de la marine militaire. Une somme de 6 millions de florins de Hollande est provisoirement affectée pour cet objet ; on évalue à 18 ou 20 millions les fonds nécessaires pour l'armement entier. L'impôt de 8 pour cent sur les revenus , produira au-delà de cette somme.

Le général Muskein doit se rendre à Ostende pour y inspecter les navires , barques de pêcheurs , & autres frêles bâtimens retenus , sous l'embargo , dans le port , afin de voir le parti qu'il pourra en tirer pour l'armement dont il aura le commandement.

Muskein fera pareille visite dans les ports de Nieuport , de l'Écluse , du Sas-de-Gand & de Helst ; on ajoute même qu'il doit se rendre à Flessingue pour se concerter avec les commandans de la marine batave , & leur donner le plan d'après lequel on construit maintenant les chaloupes canonnières dans les ports de la France , en les invitant de suivre le même modèle pour les leurs.

Les lettres de Wesel assurent que , sur les pressantes sollicitations de l'ambassadeur anglais à la cour de Berlin , pour savoir quel parti prendroit la Prusse en cas qu'une armée française voulût franchir la ligne de neutralité , le roi a répondu que , si un pareil événement avoit lieu , il ne pourroit s'y opposer. Les mêmes lettres ajoutent que dès qu'on a connu cette réponse , les effets les plus précieux qui étoient à Hanovre ont été transportés ailleurs.

Le citoyen Doutrepont , avocat célèbre de Bruxelles , vient de recevoir l'ordre du directoire de se rendre à Rastadt avec une mission d'une nature très-importante.

DE PARIS , le 7 pluviôse.

Le directoire exécutif a reçu hier officiellement la nouvelle de la mort du citoyen Aubert-Dubayet , ambassadeur de la république française près la Porte Ottomane. Ce général est decédé à Constantinople , après une maladie de neuf jours. Il est probable qu'il sera remplacé par Verninac , auquel il avoit succédé dans cette mission.

L'ambassade de Constantinople est plus importante que jamais , à cause des nouveaux rapports qui existent entre nous & les Turcs , depuis que nous sommes en possession des îles ci-devant vénitiennes.

— On est sûr que le général Berthier a reçu ordre de marcher sur Rome & de s'en emparer. On s'attend d'un moment à l'autre à apprendre qu'il y est entré.

On annonce que plusieurs princes romains & des cardinaux ont d'avance pris la fuite & sont allés chercher un asyle à Naples.

— Le général Cheria, chef de l'état-major de l'armée du Rhin, est en ce moment à Paris.

— L'ambassadeur de la république batave près la république française, a reçu la nouvelle d'un événement très-important qui a eu lieu à la Haye le 22 janvier : Six membres de la commission batave & vingt-deux autres représentans ont été mis en état d'arrestation chez eux. L'assemblée s'est constituée en assemblée législative représentant le peuple batave : une commission est chargée de présenter un mode de gouvernement provisoire.

— La police a arrêté, ces jours derniers, un fabricant de faux billets de la caisse des comptes courans, hôtel Massiac. Il n'avoit encoire eu le tems d'en émettre aucun dans le public.

— Les fabricateurs de faux louis, arrêtés par les soins du citoyen Letellier, sont : le ci-devant marquis de Monclat (des Bouches-du-Rhône ; le Chevalier, négociant de Bordeaux ; Legendre, fourbisseur ; & Boussard, graveur.

— Les tribuns du canton de Bâle ont donné à une commission plein-pouvoir d'accorder aux campagnes toutes leurs demandes.

— Quoique les députés de l'Empire soient maintenant munis de pleins-pouvoirs pour négocier & pour conclure définitivement la paix avec la république française, on croit cependant qu'on compte laisser une quinzaine de jours à leurs incertitudes & à leurs débats ; & que si, dans cet intervalle, ils ne peuvent s'accorder, c'est alors que Buonaparte paroitra à Rastadt, comme Moïse sur la montagne, pour y faire connoître & adopter les décisions concertées entre le gouvernement français & quelques grandes puissances.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Extrait de la lettre du commissaire du directoire près l'administration du Golo, au ministre de la police.

Bastia, le 10 nivôse, an 6.

Citoyen ministre, le fléau destructeur qui s'étoit manifesté en quelques endroits de ce département, que les uns caractérisoient de peste, les autres de maladie épidémique, qui menaçoit la Corse, & avoit alarmé les pays d'alentour, a cessé entièrement depuis dix-huit jours environ. Cependant, pour empêcher la reproduction d'une maladie si dangereuse, on a jugé à propos de faire brûler les habitations de la malheureuse contrée de Solaro, où elle s'étoit manifestée par les symptômes les plus effrayans.

L'humanité, citoyen ministre, réclame pour les infortunés habitans de ce pays-là quelque secours. Il seroit de la bienfaisance nationale de l'accorder actuellement.

Pour extrait conforme, Signé, SOTIN.

LITTÉRATURE.

La Femme de bon sens, ou la prisonnière de Bohême ; traduction de l'anglais, par B. Ducos, traducteur de Henry.

Ce roman (que je ne crois pas d'une femme) me paroît mériter d'être distingué de cette foule d'ouvrages du même genre, qui amusent un moment sans laisser de souvenirs, & qui font passer le tems sans l'employer. C'est en faire un bon usage que de suivre dans tous les détails de sa vie une femme parfaitement raisonnable, toujours consolée de ses malheurs par sa vertu, & qui sait les séparer par sa raison de ce qu'ils n'ont pas de réel. Un tel caractère n'est pas romanesque, mais il est noble, aimable,

attachant. Hélène enfin est tout ce qu'il faut être pour le bonheur des autres ; & lorsqu'elle ne peut le trouver pour elle-même, avec une conduite si parfaite, avec tant de qualités rares, il me semble que l'auteur a beaucoup fait pour l'intérêt & beaucoup pour la morale, en montrant son héroïne toujours supérieure aux événemens, toujours forte de son innocence, toujours soutenue par sa conscience.

Il faut l'avouer : de ce plan qui produit de grandes beautés, naissent aussi quelques inconvéniens. Hélène ne peut avoir cet intéressant abandon qui manque à la perfection, comme pour consoler de n'y pouvoir atteindre. Elle n'éprouve pas assez ces combats qui tiennent à la faiblesse humaine, mais qui l'annoblissent & l'élevent, lorsqu'elle a su vaincre. Enfin, elle est en butte à toutes les passions des autres, mais jamais les siennes ne lui font éprouver ces tourmens que le lecteur sensible aime à retrouver ou comme excuse, ou comme exemple.

Il me semble aussi que l'auteur charge quelquefois ses couleurs, au lieu de les adoucir, & passe le but, au lieu de s'y arrêter. Il veut nous montrer qu'Hélène, sans être passionnée, fait cependant sentir l'amour. L'aimable Henri, son cousin, l'ami de son enfance, le compagnon de ses jeux, l'adore, lui est destiné par son père. Hélène est d'autant plus louable de l'aimer, qu'elle suit à-la-fois les mouvemens de la nature & les conseils de la raison. Bientôt après, obligée de renoncer à Henri, sous peine de le voir rebelle aux ordres d'un père, elle obéit aux loix rigoureuses de la délicatesse & de l'honneur. Son sacrifice intéresse, les larmes vont couler ; mais cette phrase les arrête : *Hélène réfléchit d'ailleurs que, quelque attachement qu'elle conservât pour Henri dans ces premiers jours de leur séparation, elle s'en détacherait peu à peu, et que par conséquent elle devoit éviter de lui laisser croire qu'elle l'aimât encore, &c. &c. . .* Oui, elle devoit l'éviter, mais avec effort, avec douleur, soutenue par la seule idée de rendre le repos à son amant. Mais quand elle aime, comment peut-elle se dire qu'elle cessera d'aimer ? Je vois là l'indifférence ; je ne vois plus le sacrifice. (Si j'osois maintenant, je demanderois que l'on ne cherchât plus quels sont mes motifs pour croire que ce roman n'est pas d'une femme). — Reprenons.

Le caractère du mari d'Hélène me paroît parfaitement tracé ; il n'est que trop de ces hommes aimables dans la société, insupportables dans leur intérieur, doux pour les indifférens, tyrans pour leur famille. Le souvenir de l'attachement d'Hélène pour Henri, qui a précédé son mariage, doit naturellement nourrir & augmenter la jalousie dans un cœur qui n'est pas étranger à cette passion ; les effets en sont terribles, mais ils sont amenés progressivement & avec beaucoup d'art.

Les détails de la prison d'Hélène, son courage dans ses malheurs, le moment sur-tout où elle se voit pour jamais séparée de son enfant qu'elle nourrissoit, de son enfant, seule consolation de sa pénible vie, sont d'une vraie beauté & inspirent une douleur tempérée cependant par l'admiration d'une vertu & si forte & si douce.

Le voyage d'Hélène à pied à travers la Bohême & l'Allemagne, seule, sans secours, sans argent, est au si du plus grand intérêt. Ce voyage, par exemple, offre une scène où l'auteur, évitant le défaut que je lui ai reproché, sait allier avec autant de talent que de connoissance du cœur humain, l'effort du plus beau sacrifice & l'influence nécessaire de la passion. Arrivée à Cologne, après mille

fatigues & mille dangers, n'y recevant point l'argent qui lui avoit été promis & désespérant de pouvoir parvenir en Angleterre, Hélène aperçoit dans la cour d'une auberge, une voiture aux armes d'Henri & un domestique à sa livrée. Son premier sentiment est la joie, l'espoir.... Bientôt après, elle voit avec lui une jeune personne d'une figure charmante; elle alloit se découvrir : deux réflexions ou plutôt deux mouvemens l'arrêtent. Se mettre sous la protection d'Henri, c'est renoncer à faire reconnoître son innocence par sir Williams: crue morte depuis long-tems, c'est troubler peut-être la paix d'Henri & de sa femme. Voilà ce que lui disent l'honneur & le devoir..... mais il est un autre sentiment qu'une si longue habitude de perfection doit lui cacher, quoiqu'il parle sans doute au fond de son cœur : Henri marié, n'est plus Henri pour elle : ainsi ce qu'elle s'avoue & ce qu'elle ignore, ce qui est selon la vertu & ce qui est selon la passion, tout la porte à laisser partir Henri.

Le retour d'Hélène dans sa patrie; ses sensations en approchant de la maison de ses parens; la vue d'Henry & de cette jeune personne qu'elle a cru sa femme; celle de son bon pere, de l'enfant qui joue près d'eux & qui se trouve être le sien; tous ces objets si chers enfin qu'elle aperçoit dans une salle basse, au déclin du jour & à travers le feuillage d'un platane, forment un tableau vraiment délicieux.

La traduction est fidelle & soignée. Il y a quelques incorrections, mais en petit nombre; & l'on est charmé d'apprendre, en commençant ce roman, que son traducteur (le citoyen Dacos) nous prépare d'autres plaisirs.

(Article communiqué).

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENT.

Présidence du citoyen BAILLEUL.

Séance du 7 pluviôse.

Les députés Fourniols (de la Gironde), & Bertrand (du Bas-Rhin), écrivent au conseil qu'il regrettent de ne s'être pas trouvés à Paris au 2 pluviôse, pour célébrer l'anniversaire de la mort du dernier roi; ils le prient de mentionner au procès-verbal le serment qu'ils font de haine à la royauté & à l'anarchie, & de maintenir la constitution republicaine. — La mention est ordonnée.

On renvoie à l'examen d'une commission spéciale l'adresse de l'administration centrale de l'Orne, relativement à des erreurs qui se sont glissées dans le tableau de dépréciation de leur département.

Les administrateurs municipaux d'une commune du Jura répondent aux imputations qui ont été répandues contre ce département dans une précédente séance.

Renvoyé à la commission existante.

Des citoyens de Vervins dénoncent le député Vasse comme parent d'émigré; ils demandent en outre son exclusion. — Renvoyé à une commission spéciale.

Il en sera nommé une pour examiner une pareille dénonciation contre le représentant du peuple Montagne.

Au nom d'une commission spéciale, Dubois (du Calvados) reproduit à la discussion son projet tendant à autoriser les administrations centrales à louer les maisons nationales pour un plus long terme que celui de trois ans pres-

crit par la loi, afin de les mettre en valeur & y favoriser des établissemens utiles. — Baraillon fait adopter l'ordre du jour sur ce projet, motivé sur ce qu'il n'est favorable qu'à quelques calculateurs.

Le conseil ordonne l'ajournement & l'impression d'un autre projet présenté par Golzart pour l'établissement d'un tribunal de police correctionnelle dans la commune d'Épernay.

Chamboré propose un projet tendant à établir un receveur dans le ci-devant district de l'Aigle.

Dubois (des Vosges) combat ce projet comme contraire à l'économie publique, & le conseil passe à l'ordre du jour.

Duchesne reproduit le projet qu'il a présenté hier sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie. Il est adopté avec quelques amendemens.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROUSSEAU.

Séance du 7 pluviôse.

L'ordre du jour appelle le renouvellement de la commission des inspecteurs.

Pilastre demande qu'une commission soit nommée pour examiner le règlement & le faire concorder avec la constitution.

Le conseil nomme une commission de cinq membres.

On procède au renouvellement de la commission. Les nouveaux inspecteurs sont, Lepaige, Dedelay-d'Agier, Roger-Ducos, Dupuch & Loysel jeune.

Bourse du 7 pluviôse.

Amsterdam.....	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{4}$.	Lausanne.....	$\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ s.
Idem cour.....	55 $\frac{3}{4}$, 56 $\frac{3}{4}$ arg.	Tiers consol. 18 l.,	17 l. 10 s.
Hamb.....	19 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$, 19 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$.	18 l.	
Madrid.....	12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon 2/3.....	2 l. 2 s., 3 s. 9 d.
Mad. effect.....	15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon 3/4.....	2 l. 2 s., 1 s.
Cadix.....	12 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$	51 l. 31 l. 10 s., 1 s.
Cad. effect.....	15 l. 1 s. 3 d.	Or fin.....	100 l.
Gènes.....	9 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$, 9 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg.....	50 l. 17 s.
Livourne.....	103 $\frac{1}{4}$, 102 $\frac{1}{4}$.	Portugaise.....	97 l.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Piastre.....	5 l. 6 s.
Marseille.....	1 b. à 10 j.	Quadruple.....	8 l.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Guinée.....	26 l.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.

Esprit $\frac{3}{4}$, 480 à 490 l. — Eau-de-vie 22 deg.,
 — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin, 2 l. 7 s., 8 s.
 — Idem Saint-Domingue, 2 l. 4 s., 6 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 3 s. — Sucre de Marseille, 16 s. 9 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 l. 6 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel, 4 l. 5 s.

Devaux, libraire, palais Egalité, n°. 181, vient de mettre en vente la 33^e édition d'un livre intitulé : NOUVELLE MÉTHODE D'ENSEIGNER LE LIRE AUX ENFANS DES DEUX SEXES, en les amusant par des figures agréables. Ces figures sont gravées en taille-douce, au nombre de vingt-cinq, avec des instructions propres à leur inspirer le goût de la lecture, à l'usage des écoles & des peres & meres. Prix, 12 s. pour Paris & 15 s. franc de port. — On trouve chez le même libraire d'autres livres sur l'instruction.

A. FRANÇOIS.